



Direction des travaux publics et des transports
Office des ponts et chaussées
Arrondissement d'ingénieur en chef III

CIRCULAIRE

A la population de Péry

Route cantonale n° 6 ; Front. JU/BE - Roches - Moutier - Sonceboz - Péry / Bienne
Commune : Péry - La Heutte (Péry)
430.20382 / Renouvellement - Chaussée: Péry, traversée

AVIS DE TRAVAUX ET DE RESTRICTION DE LA CIRCULATION

Mesdames, Messieurs,

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, nous vous demandons de bien vouloir prendre note de l'avis suivant concernant les travaux cités en marge :

A partir du 3 juin 2024 se dérouleront les travaux de finition de réaménagement de la route cantonale n° 6 sur le territoire de la localité de Péry et ceci jusqu'au 14 juin 2024.

Dans la mesure où la chaussée est praticable, les accès au village et à la gare par les différentes rues communales seront garantis. Pour cela, les indications de l'entreprise chargée des travaux doivent être observées strictement. Le passage à pied le long du tronçon en chantier reste possible durant toute la période des travaux.

Par contre, du mardi 4 juin 2024 à 5h00 au mercredi 5 juin à 23h00, les débouchés de la Grand-Rue, de la rue du Crêt, de la rue de la Gare et de la Place de la Gare Ouest sur la route cantonale seront fermés. Dès lors, l'accès au village et à la gare sera possible uniquement respectivement par la rue du Châtillon et par le débouché Place de la Gare Est (côté restaurant de l'Eléphant).

D'autre part, le débouché de la rue des Oeuches sur la route cantonale sera fermé en date du mardi 4 juin 2024 de 5h00 à 23h00.

En date du 6 juin 2024, se dérouleront les travaux de pose de la couche de roulement sur les débouchés mentionnés précédemment. Malgré ces travaux, les débouchés seront ouverts au trafic étant donné que les travaux se dérouleront par demi-chaussée alternée.

La pose d'un revêtement bitumineux et du pavage étant dépendante des conditions météorologiques, la période de restriction pourrait être modifiée ou reportée à court terme.
Le cas échéant, l'entreprise renseignera les usagers.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension et dans l'intervalle nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Loveresse, le 21 mai 2024

Ponts et chaussées, 3^e arrondissement
Service pour le Jura bernois

Annexe :

- Plan de situation

Copie à : (par e-mail)

- Inspecteur des routes, Loveresse
- Police cantonale, sécurité du trafic, Bienne
- Administration communale, Péry-La Heutte
- Entreprise Weibel SA, Delémont
- Bureau d'ingénieurs RWB Berne SA, Prêles
- OFROU, Division infrastructure routière Ouest, Estavayer-Le-Lac
- Entreprise De Luca SA, Bienne
- CFF SA, Renens